



MARCHE A SUIVRE POUR OBTENIR UN PASSEPORT 10

Par internet

La démarche est à la fois simple et efficace. La procédure est la suivante :

- 1) Enregistrer votre demande de passeport biométrique en ligne (24h/24) à l'adresse suivante : <http://www.biométrie.vd.ch>
- 2) Une fois votre demande enregistrée, vous recevrez un formulaire à remplir et à renvoyer par messagerie électronique.

Après l'enregistrement de votre demande, vous recevrez une confirmation à votre adresse e-mail, confirmation qui vous permettra de prendre rendez-vous, également par Internet, au Centre de Biométrie pour l'enregistrement de vos données biométriques (photo, empreintes digitales).

Par téléphone

Les personnes ne disposant pas d'Internet ont la possibilité de faire enregistrer leur demande de passeport par téléphone au 0800 01 1291. En rendez-vous au Centre de biométrie leur sera fixé.

ATTENTION : les personnes qui se présentent au Centre de biométrie sur rendez-vous ont la priorité sur celles qui n'ont pas enregistré leur demande et dès lors pas reçu de rendez-vous.

CELLES-CI COURENT LE RISQUE D'UNE ATTENTE PROLONGEE !!

La suite

Vous ne pourrez pas posséder deux passeports en même temps, soit l'ancien (03 ou 06) et le nouveau (biométrique 10). En principe, vous devrez rendre l'ancien passeport le jour de votre passage au Centre de biométrie. Votre nouveau passeport vous sera alors envoyé directement à votre domicile.

Cependant, si vous êtes dans l'obligation d'utiliser votre ancien passeport, vous pourrez exceptionnellement le conserver jusqu'à l'obtention du nouveau, ce dernier étant remis par le contrôle des habitants de votre commune ou au Centre de biométrie.

Pour l'ensemble de la démarche, comptez environ 3 semaines avant de recevoir votre passeport biométrique.

Quelles sont les données indispensables pour enregistrer sa demande de passeport biométrique ?

- Nom
- Prénom(s)
- Taille (dès 14 ans)
- Date de naissance
- Lieu de naissance (ville/canton – ville/pays)
- Origine(s)
- Nom du père
- Prénom(s) du père
- Nom de la mère
- Prénom(s) de la mère
- Adresse de livraison
- Date de la demande

Données supplémentaires pouvant vous être demandés en fonction de votre situation personnelle : jugement de divorce (1^{ère} page et page de l'attribution de l'autorité parentale), décision judiciaire liée à une séparation et une autorité parentale dévolue, décision de tutelle avec autorisation signée du tuteur, décision de naturalisation facilitée entrée en force, décision de naturalisation cantonale, décision de changement de nom ou prénom, lettre de l'employeur pour un deuxième passeport, décision de partenariat.